



Le 4/6/2020

Extrait du PV N° 2020-2 du Conseil d'Administration de la S€D du mardi 26 mai 2020

2. La création de la section française de la S€D (S€D-France) en tant qu'association de fait au sein de la S€D AISBL est approuvée, ainsi que son règlement d'ordre intérieur et son projet de développement associatif, qui figurent en annexes.

Annexes au PV

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DE LA SECTION FRANÇAISE DE LA S€D

PRÉAMBULE

Conformément à l'article 17 des statuts de la S€D, le présent Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.), définit le fonctionnement de la section française de la S€D.

Le présent R.O.I. a pour but de fixer les conditions générales d'application des dispositions statutaires de la S€D. La section française de la S€D respecte le Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) de la S€D AISBL. Quant aux organes de gouvernance de la section française de la S€D, ils sont ceux de la S€D AISBL, à l'exception de ce qui est prévu aux présentes.

Les actions, manifestations et communications de la section française de la S€D sont parfaitement cohérentes avec les résolutions, actions, communications et intentions de l' AISBL S€D.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA S€D-FRANCE

La S€D-France est organisée de façon décentralisée autour de sections régionales, départementales et communales. Des réflexions thématiques sont menées au sein de commissions et de sous-commissions.

Article 1. Membres

Une personne ne devient membre de la section française de la S€D que si sa résidence principale est située en France, et après agrément de sa demande d'adhésion à la S€D par le Conseil d'Administration (C.A.) de la S€D, conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts de la S€D AISBL.

Article 2. Bureaux

Chaque section est gérée par un bureau :

- La section nationale est gérée par le bureau national (B.N.).
- Les sections régionales, départementales et communales sont respectivement gérées par un bureau régional (B.R.), un bureau départemental (B.D.) et un bureau communal (B.C.).

2-1. Composition des bureaux

Chaque bureau est composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un trésorier et d'un secrétaire. Le mandat de chacun d'eux dure deux ans et peut être renouvelé.

Le président du B.N. est le représentant de la section française de la S€D auprès de la S€D AISBL. Il est aussi chargé de veiller à la notoriété de la section française de la S€D et à son bon fonctionnement. Il porte la responsabilité de l'élaboration de la politique générale de la section française et de son déploiement.



Société **Européenne de Défense – S€D AISBL**
Europese Vereniging voor Defensie
Europäische Gesellschaft für Verteidigung
European Society for Defence

Le B.N. se présente sous deux formes :

- Le bureau restreint est composé des président, secrétaire et trésorier du bureau national.
- Le bureau élargi, dénommé “Conseil Exécutif” (C.E.), est composé du bureau restreint augmenté des vice-présidents du B.N., des présidents des sections régionales, ainsi que des présidents de commissions.

Le président du B.N. informe régulièrement le Conseil Exécutif de la situation de la section nationale. Une fois par an, le président du B.N. présente le compte-rendu de la situation de la section nationale et de ses activités à l'assemblée générale ordinaire de la S€D.

Pour chaque B.R., B.D. et B.C., le président est, sauf devant la justice et l'administration des finances publiques, le représentant local de la section française de la S€D, dans les limites territoriales de sa section. Il veille au bon fonctionnement des commissions au niveau local, dont il oriente l'activité conformément aux directives du B.N., et à l'utilisation des fonds mis éventuellement à la disposition de sa section.

Les vice-présidents sont nommés par le président en fonction des besoins et des missions à assurer.

Le secrétaire reçoit la délégation du président pour traiter des affaires courantes et l'informe régulièrement de la situation de la section. Le secrétaire du B.N. prépare la réunion annuelle de la section française de la S€D. Il établit le rapport moral et d'activité qu'il soumet pour approbation au président et au Conseil Exécutif. Il rédige le compte-rendu de la situation et des activités pour le président à présenter à l'assemblée générale ordinaire de la S€D.

Le trésorier veille à la bonne exécution des opérations financières et en informe régulièrement le président et le Conseil Exécutif. Le trésorier du B.N. prépare le rapport financier de l'année écoulée et le projet de budget pour l'année à venir, les soumet pour approbation au président du bureau national.

Les postes de secrétaire et de trésorier peuvent éventuellement comporter des adjoints.

Les candidatures à chaque bureau sont adressées au président du bureau sortant, par voie électronique. Les candidatures sont accompagnées d'une présentation du candidat et de sa profession de foi.

Les décisions de nomination incombent aux membres élus du bureau, sont signées par le président et notifiées par le secrétaire. L'organigramme de la section française de la S€D est actualisé par le secrétaire du bureau national, et mis à disposition de tous les adhérents via un tableau récapitulatif disponible en ligne, selon le principe de l'informatique en nuage, dans le respect de la législation sur la protection des données personnelles.

2-2. Modalités d'élection des membres des bureaux

Chaque membre du bureau national restreint est élu par l'ensemble des membres de la section française de la S€D par vote électronique, durant une réunion dématérialisée sur une plateforme sécurisée à cet effet. La réunion sera convoquée 14 jours à l'avance avec les informations et documents nécessaires au vote. La présentation des candidats au bureau et leur profession de foi seront communiquées et accessibles à l'ensemble des membres dans un délai de 10 jours avant la tenue de l'élection des bureaux. Pour être élus, les candidats doivent recueillir la majorité des votes des membres présents et représentés.



Société **Européenne de Défense – S€D AISBL**
Europese Vereniging voor Defensie
Europäische Gesellschaft für Verteidigung
European Society for Defence

Les membres de chaque section régionale, départementale et communale élisent respectivement leur bureau régional (B.R.), leur bureau départemental (B.D.) et leur bureau communal (B.C.), une fois tous les deux ans.

2-3. Fonctionnement

Le B.N. établit la politique générale de la section française de la S€D, en veillant à ce qu'elle soit cohérente avec celle de la S€D AISBL, et les actions qui en découlent. Celles-ci sont présentées lors de la réunion annuelle de la section. Les présidents des sections régionales, départementales et communales déploient la politique et les actions à mener à leur niveau.

Le B.N. et le CA de la S€D AISBL veillent à la coordination des actions.

Le président du B.N. peut constituer des commissions thématiques chargées de mener une réflexion, ainsi que de proposer des actions dans leur domaine de compétence. Le président du B.N. nomme le président de chaque commission. Les commissions agissent par délégation du bureau national. Leur rôle est consultatif. Chaque commission peut créer des sous-commissions et peut décliner son organisation selon un mode territorial. Chaque commission concatène les travaux afin de les présenter au bureau national.

Article 3. Le comité d'honneur de la section française de la S€D

Le comité d'honneur de la section française de la S€D contribue à son rayonnement dans la société civile, à la compréhension d'enjeux nationaux ou européens et à l'accompagnement des membres du bureau national. Il a pour fonction d'apporter son expérience aux travaux de la section française de la S€D. Il est composé de personnalités possédant un haut degré d'expertise dans leur domaine pouvant éclairer judicieusement la section française de la S€D dans ses travaux, réflexions et actions.

Article 4. Les cotisations

La cotisation annuelle des membres de section française de la S€D est versée à l'invitation du trésorier de la S€D AISBL par virement sur le compte bancaire de la S€D AISBL. 80% de cette cotisation est rétrocédée à la section française de la S€D. Il incombe au trésorier de la S€D AISBL de s'assurer que les membres de la section française de la S€D sont à jour de cotisation. Les éventuelles radiations pour non-paiement de cotisation sont décidées au niveau de la S€D AISBL.

Article 5. La communication interne

En vue d'augmenter l'efficacité de la circulation des informations au sein de la section française et pour limiter au maximum les frais de courriers postaux, la communication par voie électronique sera privilégiée, sans toutefois que les messages ne requièrent un accusé de réception.

De même, les visioconférences seront préférées aux rencontres physiques, afin de favoriser une bonne communication entre les membres de la section française de la S€D répartis sur l'ensemble du territoire national, tout en limitant les frais de déplacements. Les éventuelles décisions nécessitant un scrutin sont prises par vote électronique, durant une réunion dématérialisée sur une plateforme sécurisée à cet effet.

Article 6. La communication externe

Dans le respect de l'article 2 du R.O.I. de la S€D, la section française de la S€D dispose de son propre logo et peut émettre ses propres publications.



Société **Européenne de Défense – S€D AISBL**
Europese Vereniging voor Defensie
Europäische Gesellschaft für Verteidigung
European Society for Defence

La prise de parole médiatique au nom de la section par l'un des membres de la section française de la S€D n'est possible que sur délégation explicite du Conseil Exécutif après présentation et validation d'un document de synthèse.

La diffusion d'un communiqué de presse sur une position commune des membres de la section française de la S€D sur un sujet d'actualité ou sur un sujet politique doit être validée par le Conseil Exécutif en coordination préalable avec la S€D.

Article 7. Divers

Ce règlement est communiqué à tout candidat avant qu'il n'obtienne la qualité de membre. Il doit y adhérer formellement et préalablement à la décision. Les violations au présent règlement peuvent entraîner des sanctions conformément au règlement et aux statuts de la S€D AISBL.

Le règlement ou toute modification entre en vigueur le jour de son approbation par le CA de la S€D, après validation par la section française de la S€D. Sa dernière version est communiquée aux membres de la section française de la S€D via courriel.



Société Européenne de Défense – S€D AISBL
Europese Vereniging voor Defensie
Europäische Gesellschaft für Verteidigung
European Society for Defence

PROJET DE DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF POUR LA SECTION FRANÇAISE DE LA S€D

INTRODUCTION

Après concertation avec les personnes souhaitant prendre part au développement de la section française de la S€D, nous avons établi une liste de projets concrets, afin d'initier une dynamique de croissance pour notre mouvement. L'objectif de ces projets est de permettre à la section française de la S€D de recruter de nouveaux adhérents sur l'ensemble du territoire français, en particulier parmi la société civile, les élus locaux, ainsi que dans le monde de la défense, qu'il s'agisse de l'armée à proprement parler ou des industries de l'armement. Comme nous mettons la priorité sur le développement de l'association, nos réflexions ont surtout porté sur les projets de court terme, que nous présentons ci-dessous, par ordre de priorité. La réalisation de ces projets est conditionnée à leur approbation par le CA S€D AISBL.

1°) PROJETS DE COURT TERME :

Création de commissions thématiques et, en particulier, création de la Commission Défense et Affaires Étrangères, principale commission de la section française de la S€D

Lancement, dans les mairies participantes, d'un débat sur le thème de l'Europe de la défense, éventuellement dans le cadre de la conférence sur l'avenir de l'Europe, avec analyse des résultats selon les principes du Big Data

Création d'une section régionale pour chaque région administrative française afin d'assurer une représentation de la section française de la S€D sur l'ensemble du territoire national

Développement de notre réseau auprès des élus (principalement locaux), ainsi que du monde de la défense (militaires, policiers et industriels)

Organisation du « tour de France » de Jean MARSIA avec une conférence sur l'Europe de la défense dans chaque région française

Création d'un comité d'honneur pour la section française de la S€D

Prise de contact avec des groupes et associations ayant des centres d'intérêts et des valeurs similaires aux nôtres (groupe MARS)

Achat d'un nom de domaine pour la section française de la S€D et développement de la communication en ligne via les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram...)

Envoi d'une infolettre semestrielle dans un premier temps

2°) PROJETS DE MOYEN TERME :

Envoi d'une infolettre trimestrielle

Développement d'un site Internet pour la section française de la S€D en veillant à la cohérence avec le site Web de la S€D.

Création de contenu vidéo destiné à être partagé en ligne (vidéos faisant la promotion, interviews de personnalités issues des milieux politiques et/ou académiques).

Développement des sections départementales et communales, afin de renforcer la représentation de la section française de la S€D sur l'ensemble du territoire national



Société **Européenne de Défense – S€D AISBL**
Europese Vereniging voor Defensie
Europäische Gesellschaft für Verteidigung
European Society for Defence

3°) PROJETS DE LONG TERME :

Envoi d'une infolettre mensuelle

Organisation d'une université d'été

PRÉCISIONS CONCERNANT LE DÉBAT SUR LE THÈME DE L'EUROPE DE LA DÉFENSE :

Ce débat sera pour nous le moyen d'acter le lancement de la section française de la S€D. Pour mettre en œuvre ce projet, celle-ci devra prendre contact avec un nombre indéfini de mairies, dans chaque région administrative française. À cette fin, il sera nécessaire de rédiger un mail type, destiné aux maires ou aux conseillers municipaux, afin de présenter notre démarche. À partir de recherches menées sur Internet, une liste d'adresses électroniques sera constituée afin de s'adresser au plus grand nombre possible de mairies. Dans un premier temps, ces envois seront effectués dans un département test, où des industries de défense sont présentes. Ensuite, nous généralisons les envois sur le tout le territoire français. Les responsables des sections régionales seront l'interface entre la section française de la S€D et les mairies. Ce travail sera supervisé par un Vice-Président Chargé des Études.

PRÉCISIONS CONCERNANT LA COMMISSION DÉFENSE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Cette commission, d'importance stratégique pour la section française de la S€D, devra être supervisée par un expert du secteur de la défense. Elle doit permettre à notre association de développer une réflexion de très haut niveau dans les domaines de la défense et des affaires étrangères, tout en se plaçant en cohérence avec le discours de la S€D AISBL au niveau européen.

Principales missions de la Commission Défense et Affaires Étrangères :

Collecte d'informations concernant la défense et les affaires étrangères, vues sous un angle européen. Cette recherche devra notamment consister en la mise en place d'un suivi des moyens que les États consacrent à leur sécurité, et notamment : les effectifs militaires par pays, les budgets dédiés à la défense, par pays, les matériels employés dans les différents domaines liés à la sécurité (terre, mer, air, espace, cyberdéfense) ainsi que les pays producteurs de ces matériels, les prochains achats de matériels par pays, les investissements en R&D dans le domaine de la défense, l'approvisionnement des États en matières premières stratégiques (uranium, terres rares...) et biens manufacturés. Cette collecte d'informations devra être aussi prospective que possible, afin d'imaginer les armées du futur, ainsi que leurs besoins en termes de formations, de matériels et de technologies.

Analyse des informations collectées et production de recommandations stratégiques concernant la défense et les affaires étrangères, vues sous un angle européen, en insistant particulièrement sur l'analyse des points forts de la défense européenne, ainsi que de ses manquements, en vue de proposer des améliorations.